

I) LA DISPENSATION DE L'INNOCENCE

(Ge 1.27)

Thème principal

LA CREATION DE TOUTES CHOSES

(Ge Chap 1 à 2)

Elle part de la création de l'homme et de la femme pour aboutir à la chute (Ge 1.26 à 3.6). D'après Ge 1.27, *l'image de Dieu en l'homme* signifie qu'il a été créé innocent, saint, juste et intègre, dans un environnement parfait et adapté à sa nature, soumis à une seule épreuve et averti des conséquences d'une désobéissance éventuelle (Ge 2.16).

Remarques : D'après les Écritures, la création de l'homme et de la femme est l'apogée de l'œuvre créatrice de Dieu (Ge1.27). D'après Ge 1.26 *cette ressemblance à Dieu se voit dans la suite du récit où l'homme et la femme sont des êtres doués de raison, ayant un sens moral* (pouvant comprendre le commandement de Dieu et y répondre), *responsables* (dominant sur la nature), sociaux étant capables d'aimer et d'être aimés), *spirituels* (trouvant le plein épanouissement dans la communion, la connaissance et le respect de leur Créateur. En vérité, là est leur valeur et leur dignité.

Étudios en détail cette *image de Dieu dans l'homme* :

a) Dieu a créé l'être humain avec la faculté de choisir librement ou de se déterminer et cela le rendra responsable suivant son choix

Comme Dieu, bien que limité, l'être humain est doté :

1. de créativité (Ge 2.20)
2. d'intelligence et de connaissance (Ge 2.19-20)
3. de volonté (Ge 2.6)
4. de la capacité d'apprécier et de choisir (Ge 2.17)
5. de la capacité d'aimer (Ge 2.24)
6. de la pensée de l'éternité (Ge 2.17). En faisant la comparaison avec Ec 3.11, la compréhension théorique du sens de la mort suppose la notion de l'éternité.
7. d'autorité sur la création (Ge 1.28b)

b) Dieu accorde plusieurs privilèges à l'homme et à la femme

8. Il leur permit d'être en communion avec leur Créateur (Ge chap. 2)
9. Il leur laissa la liberté de s'attacher à Dieu ou de s'éloigner de Lui (Ge 2.16-17).
10. Cela signifie que Dieu n'oblige pas, ne contraint pas, n'écrase pas sa créature par sa toute puissante majesté.
11. Il leur accorda une âme qui ne peut être anéantie (Ge 2.7) et un corps destiné à vivre éternellement (Ge 2.9a ; 3.22)
12. Il les bénit, exprimant la bénédiction qui devait les accompagner (Ge 1.28a)
13. Il prit soin d'eux et leur accorda un environnement agréable et adapté pour y vivre heureux (Ge 2.8-9)
14. Il leur donna des responsabilités en leur confiant l'administration de la terre (Ge 2.15)
15. Ils ne sont pas les propriétaires, mais seulement les gérants.

c) La relation de Dieu avec l'homme et la femme dans leur situation

En créant l'un et l'autre libres, et pour qu'ils puissent exercer cette liberté, Dieu place dans le jardin d'Éden *l'arbre de la vie et l'arbre de la connaissance du bien et du mal* (Ge 2.8-9). En grec *xìlon* (traduction : « arbre », signifie « bois ») 1Pi 2.24. Ainsi, en donnant à l'homme et à la femme la capacité de choisir librement, Dieu les avertis des conséquences de leur choix. En réalité, il ne s'agit pas pour eux de manger ou de ne pas manger le *fruit défendu*, mais de demeurer en communion avec le Dieu d'amour dans une relation réelle et intime avec Lui.

d) L'épreuve de l'homme et de la femme se manifeste en plusieurs étapes

selon Ge3.1-5

- d'écouter des calomnies du serpent contre Dieu (v.1)
- de douter de la parole, de la bonté et de l'amour de Dieu (v.2-5)
- de regarder ce que Dieu à défendu (v. 6a) le fruit lui est apparu digne de convoitise.
- de convoiter ce que Dieu à interdit (v. 6a) cf Ex 20.17 ; Jas 1.14-15.
- de désobéir délibérément au commandement de Dieu (v.6b) cf Ge 2.16-17.

Note : *En d'autres termes, la tentation du serpent (Satan) amena l'homme et la femme*

- à désirer avoir ce que Dieu avait spécialement interdit (être égal avec Dieu)
- à connaître ce que Dieu n'avait pas révélé (connaissance du bien et du mal)
- à devenir ce que Dieu n'avait pas l'intention qu'ils deviennent (autonomie de décision)

Enfin, cette *dispensation de l'innocence* se termina par l'expulsion de l'homme et de la femme du jardin d'Éden (Ge 3.24)

Définition du plan

(cause à effet)

- **Responsabilité** (Ge 1.26-28 ; 2.15-17), Elle consiste à obéir au commandement de Dieu.
- **Échec** (Ge 3.1-6) En cédant à la tentation (par la convoitise) ils ont mangé *le fruit interdit*.
- **Jugement** (Ge 3.7-21) Les conséquences de leurs actes amenèrent la malédiction, la souffrance, la mort spirituelle qui sera suivie de la mort physique.

Conclusion

La dispensation (ou l'âge) de l'innocence s'est terminée par la désobéissance délibérée et volontaire de l'homme et de la femme, Adam et Ève à l'égard du commandement de Dieu.

Pasteur Michel Botteron